



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.4
15 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

**Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007**

**Point 6 de l'ordre du jour
Recherche et observation systématique**

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des vues des Parties sur la façon dont il pourrait promouvoir un dialogue plus efficace entre les Parties et les programmes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques dans le contexte de la décision 9/CP.11 (FCCC/SBSTA/2007/MISC.7). Il a remercié les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques de leurs vues sur la question (FCCC/SBSTA/2007/MISC.8) et des rapports analytiques communiqués suite à sa demande (FCCC/SBSTA/2006/5, par. 41), établis à partir de la réunion spéciale sur les besoins en matière de recherche aux fins de la Convention qui avait été organisée au cours de sa vingt-quatrième session (FCCC/SBSTA/2006/MISC.15) et du rapport de synthèse relatif aux besoins et priorités en matière de recherche, qui comprend les vues exprimées par les Parties sur la question (FCCC/SBSTA/2006/INF.2).

2. Le SBSTA s'est félicité de l'échange de vues entre les Parties, les représentants de programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques¹ et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au cours de la réunion informelle tenue le 8 mai 2007 à Bonn (Allemagne) sur la façon dont il pourrait promouvoir un dialogue plus efficace entre les Parties et les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés programmes et organismes de recherche) dans le contexte

¹ Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre, Programme mondial de recherche sur le climat, Programme international Géosphère-Biosphère, Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire, START (système d'analyse, de recherche et de formation concernant les changements planétaires), Institut interaméricain de recherche sur les changements à l'échelle du globe et Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements à l'échelle du globe.

de la décision 9/CP.11. Il a de nouveau souligné que le GIEC restait, avec ses nombreux et divers rapports, la principale source d'information scientifique, technique et socioéconomique pour la Convention.

3. Le SBSTA est décidé de maintenir et de promouvoir le dialogue entre les Parties et les programmes et organismes de recherche, dans le contexte de la décision 9/CP.11. Il souhaiterait que le Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre et les programmes qui y sont associés, ainsi que les programmes et organismes régionaux de recherche sur les changements climatiques continuent de participer à ce dialogue.

4. Le SBSTA est en outre convenu que son rôle dans ce contexte devrait être de faciliter le dialogue et non de l'imposer. À cet égard, il a pris acte de l'indépendance des programmes et organismes de recherche pour ce qui était de l'établissement de leurs priorités en matière de recherche. Il est également convenu que diverses approches, au sein et en dehors du processus de la Convention (par exemple, réunions informelles, ateliers, réunions parallèles) pouvaient être utilisées pour garantir l'efficacité et la flexibilité de ce dialogue.

5. Le SBSTA a noté l'importance de ce dialogue aussi pour déterminer les lacunes en matière de recherche et les contraintes pesant sur les capacités de recherche dans les pays en développement et pour envisager les possibilités d'y porter remède afin que les pays en développement puissent jouer un rôle plus actif dans la recherche régionale et internationale sur les changements climatiques.

6. Le SBSTA a invité les programmes et organismes de recherche compétents à l'informer régulièrement de l'évolution de leurs activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention, s'agissant notamment des aspects suivants:

- a) Nouvelles découvertes scientifiques;
- b) Activités de planification de la recherche, y compris les activités engagées pour faire face à d'importantes incertitudes et à d'importants besoins en matière de recherche déterminés par le GIEC ou par des Parties;
- c) Priorités de la recherche, et carences concernant la mise en œuvre de ces priorités;
- d) Activités de renforcement des capacités de recherche, en particulier dans les pays en développement;
- e) Réseaux régionaux de recherche sur les changements climatiques;
- f) Questions de communication.

Le SBSTA a demandé au secrétariat d'inviter ces programmes et organismes de recherche à examiner ces questions à l'occasion d'une discussion informelle lors de sa vingt-huitième session (juin 2008).

7. Le SBSTA a de nouveau instamment demandé aux Parties de continuer de renforcer les activités des programmes et organismes de recherche, et il les a encouragées à tenir compte des priorités en matière de recherche déterminées par les programmes et organismes de recherche lors de l'élaboration de leurs programmes nationaux.

8. Le SBSTA a noté l'importance des activités de recherche qui contribuent aux travaux de la Convention, y compris les activités engagées au titre du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, telles que

l'atelier sur la modélisation du climat, les scénarios et la réduction d'échelle qu'il est prévu d'organiser au cours de sa vingt-huitième session.

9. Le SBSTA s'est félicité de la déclaration prononcée au nom du secrétariat du Système global d'observation terrestre (GTOS) et des rapports d'activité établis par le secrétariat du GTOS sur la définition d'un cadre pour l'établissement de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes d'observation terrestre pour l'étude du climat, et sur l'évaluation de l'état d'avancement de l'élaboration de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre (FCC/SBSTA/2007/MISC.6). Il a décidé d'examiner ces rapports, ainsi que les mises à jour qui seraient reçues par le secrétariat du GTOS, à sa vingt-septième session (décembre 2007), lorsqu'il examinerait des questions relatives à l'observation systématique².

² Conformément aux recommandations adoptées par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa vingt-quatrième session (FCCC/SBI/2006/11, par. 109 a)), les thèmes relevant de la recherche et ceux relevant de l'observation systématique sont examinés séparément et en alternance par le SBSTA.